

Taxe de Séjour Tarifs 2008/2009

En sa séance du 9 décembre 2003 le Conseil Municipal de Bernex a décidé d'instituer la taxe de séjour à compter du 1 avril 2004 et fixe les tarifs comme suit :

Classement	Tarif par personne et par nuitée
4 *	0,65 €
3*	0,50 €
2*	0,30 €
1*	0,20 €
Classé sans étoile	0,30 €
Les logements non classés sont assimilés à des établissements classés 2*	

Les enfants de moins de 13 ans ne sont pas redevables de la taxe de séjour.

Les familles titulaires de la carte de famille nombreuse et sur présentation de celle-ci bénéficient de la réduction indiquée sur la carte.